

218C1013  
FR0000078958-FS0546

6 juin 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BUSINESS & DECISION**

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus les 5 et 6 juin 2018, la société anonyme Network Related Services<sup>1</sup> (195, rue Lavoisier, 38330 Montbonnot Saint-Martin), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juin 2018, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société BUSINESS & DECISION et détenir, directement et indirectement, 4 658 613 actions BUSINESS & DECISION représentant autant de droits de vote, soit 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 4 658 613 actions BUSINESS & DECISION auprès de la famille Bensabat le 5 juin 2018.

L'initiateur est également bénéficiaire de promesses croisées portant sur 384 490 actions de la société détenues par la succession Bensabat et par la succession Chavitt, représentant 4,88% du capital et 6,05% des droits de vote de la société<sup>2</sup>.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le financement des 4 658 613 actions, représentant 59,10% du capital de la société, a été financé par Network Related Services par un financement souscrit par Network Related Services auprès de son actionnaire, Orange SA.

Network Related Services agit seule.

Network Related Services envisage d'accroître sa participation dans la société. En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-1 2°, 234-2 et 237-14 du règlement général de l'AMF, Network Related Services a déposé le 6 juin 2018 une offre publique d'achat simplifiée<sup>3</sup> (« l'offre ») visant la totalité des actions non encore détenues par Network Related Services, soit 2 839 872 actions de la société, représentant 36,03% de son capital et 37,53% de ses droits de vote, étant précisé que 384 490 actions de la société, représentant 4,88% du capital de la société et faisant l'objet de promesses de vente et d'achat, ne seront pas visées par l'offre.

Network Related Services a acquis le contrôle de la société et détient d'ores et déjà 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de la société.

L'acquisition permettra au groupe Orange de bénéficier des compétences et de l'expertise de la société dans la data et le digital, de compléter l'offre d'Orange dans le domaine des objets connectés et de l'expérience client avec des solutions de

<sup>1</sup> Détenue à 100% par Orange SA.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 8 257 331 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. 218C1009 en date du 6 juin 2018.

traitements des données, et ainsi de renforcer Orange Business Services comme un acteur majeur de la transformation digitale. A cet égard :

- (a) En fonction des résultats de l'offre, Network Related Services se réservera la faculté d'envisager les meilleures façons d'intégrer la société au sein du groupe Orange. Dans ce contexte, Network Related Services pourra décider dans le futur de fusionner avec la société ou de regrouper la société ou ses filiales, groupements ou autres personnes morales contrôlées avec d'autres entités du groupe Orange. Cependant, à ce jour, aucune décision n'a été prise ;
- (b) L'acquisition s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la société et Network Related Services n'a à ce stade pas l'intention de modifier la politique industrielle et commerciale de la société autrement que par enrichissement du portefeuille de solutions proposées et adossement à la force de vente d'Orange ;
- (c) Network Related Services se réservera la faculté d'envisager une modification des statuts de la société mais, à ce jour, aucune décision n'a été prise ;
- (d) Dans le cas où les actions de la société non présentées à l'offre ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société, Network Related Services demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société non apportées à l'offre, moyennant une indemnisation égale au prix d'offre soit de 7,93 euros par action, étant précisé que cette procédure de retrait obligatoire entraînera la radiation des actions BUSINESS & DECISION du compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris.

Dans l'hypothèse où Network Related Services viendrait à détenir ultérieurement, directement ou indirectement, au moins 95% du capital et des droits de vote de la société, et où un retrait obligatoire n'aurait pas été mis en œuvre dans les conditions visées ci-dessus, Network Related Services se réservera la faculté de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire visant les actions qu'il ne détiendrait pas directement ou indirectement, dans les conditions des articles 236-1 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Network Related Services se réservera également la possibilité, dans l'hypothèse où il ne mettrait pas en œuvre une procédure de retrait obligatoire, de demander à Euronext la radiation des actions de la société du marché réglementé d'Euronext Paris, si les conditions des règles de marché d'Euronext Paris sont réunies ;

- (e) Network Related Services se réservera la faculté d'envisager les meilleures façons de financer la société, le cas échéant par des titres financiers. Cependant, à ce jour, aucune décision n'a été prise.

Mis à part les promesses croisées portant sur 384 490 actions de la société, représentant 4,88% du capital de la société conclues avec une partie de des membres de la famille Bensabat, Network Related Services n'a conclu aucun accord ou instrument mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

Network Related Services n'a conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société.

A la suite de l'acquisition des 4 658 613 actions, représentant 59,10% du capital de la société, l'organisation et la composition du conseil d'administration de la société ont été modifiées.

Le conseil d'administration de la société est désormais composé de :

- Thierry Bonhomme, administrateur, président du conseil d'administration, représentant de Network Related Services ;
- Catherine Daneyrole, administratrice indépendante ;
- Béatrice Felder, administratrice, représentant de Network Related Services ; et
- Jean-Michel Thibaud, administrateur, représentant de Network Related Services.

Ce conseil d'administration a nommé :

- Béatrice Felder, administratrice, en qualité de directrice générale ; et
- Valérie Lafdal, directrice générale déléguée.

\_\_\_\_\_